CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. LUCIEN LIMOUSIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 19 Octobre 2018

OBJET: Proposition de dispositif d'accompagnement de l'Agriculture Urbaine - Soutien à l'association "Le paysan urbain".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver les dispositions départementales applicables dans le domaine de l'agriculture urbaine telles que présentées dans le rapport,
- d'allouer une subvention de 19 180,80 ۈ l'association « Le paysan urbain ».

Cette dépense est imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée